

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>10 Les droits et les devoirs</b> 10.3 Le droit commercial	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

- **Le capital.**  
Il fournit des fruits au sens propre – récolte, reproduction des animaux, etc. – ou au sens figuré – rente, revenus, etc.

### 10.2.5.3 La garantie d'une créance

Voici les moyens de garantir une créance :

- **En hypothéquant un immeuble ou un meuble.**  
Il n'y a pas dépossession du propriétaire.
- **En gageant un meuble corporel.**  
Il y a dépossession du propriétaire.
- **En nantissant un meuble incorporel.**  
Il n'y a pas dépossession du propriétaire.

### 10.2.5.4 Le transfert de biens

Le transfert de biens entre deux personnes juridiques peut s'effectuer de deux manières :

G

- **Par cession.**  
Il s'agit d'un transfert de propriété avec un contrat sous seing privé.

G

- **Par négociation.**  
Il s'agit d'un transfert de propriété avec un contrat authentique.

Le transfert de biens peut être de plus :

G

- **A titre gratuit.**  
Il s'agit d'un don sans contre-partie pécuniaire.

G

- **A titre onéreux.**  
Il s'agit d'une vente avec contre-partie pécuniaire.

Le transfert d'immeubles et de propriétés industrielles nécessite une publicité particulière.

## 10.2.6 La publicité

La publicité consiste à rendre public un fait juridique de la sorte à ce que des tiers puissent être officiellement informés et, si nécessaire, prendre leur disposition pour s'opposer à ce fait. Elle consiste à une publication dans un journal d'annonces légales. Voici les principaux journaux :

<b>Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)</b>
Événement marquant le cycle de vie de l'entreprise – création, cession, liquidation, etc..
<b>Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC)</b>
Cession d'un fonds de commerce par exemple.
<b>Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)</b>
Appel d'offres des administrations et des sociétés publiques.

Tableau 445 – Les journaux d'annonces légales

## 10.3 Le droit commercial

### 10.3.1 Le commerçant

G

Un **commerçant** est celui qui exerce des actes de commerce et en fait sa profession habituelle. Il doit être immatriculé dans le **Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)** tenu